

Conditions générales de location

Droits et devoirs

Ce contrat concerne la location d'un accordéon de seconde main. Le locataire est mis au courant de ses éventuels défauts avant signature du contrat. Accordéon J s'engage à remettre l'instrument en état à ses frais si un problème lié à la restauration de l'accordéon devait survenir.

Le locataire s'engage à manipuler correctement l'instrument, à ne pas l'exposer à une température supérieure à 25°, à ne le démonter sous aucun prétexte, à prendre contact dans les plus brefs délais avec Accordéon J en cas de dysfonctionnement.

Loyer et conditions de paiement

Le loyer mensuel est fixé à 15€, payable avant le 10 du mois sur le compte BE 37000460665528

Tout mois entamé est entièrement dû.

Une caution de 200€ est demandée à la signature du contrat. Elle sera intégralement restituée à la remise de l'instrument s'il n'a subi aucune dégradation.

Accordéon J se réserve le droit de mettre fin à la location en cas de retard de paiement.

Modifications et fin du contrat

Le locataire s'engage à signaler à Accordéon J tout changement d'adresse, de téléphone ou d'adresse e-mail.

La location prend fin le jour où l'accordéon est restitué, en bon état de fonctionnement, muni de ses éventuels accessoires.